

Armand MacKenzie, un dirigeant exécutif minier renommé des Premières Nations, rejoint le Conseil Consultatif de First Phosphate

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 5 juillet 2023) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (FSE : KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer la nomination de Armand MacKenzie au sein du comité consultatif de la Société.

Une discussion enregistrée avec le DG, John Passalacqua, et Armand MacKenzie est disponible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/uJRXjloQQjk>.

Armand MacKenzie a grandi sur le territoire traditionnel des Innus. Il a pratiqué le droit pendant 15 ans et a été conseiller juridique principal sur les droits territoriaux pour la Nation Innu. Il a été conseiller spécial/négociateur pour la rédaction et l'adoption de la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il a négocié de nombreux accords sur les répercussions et les avantages. Il a été cadre dans le secteur minier au cours des 15 dernières années.

« M. MacKenzie est compétent dans le domaine de l'exploitation minière et il connaît bien le territoire du Québec et le cœur du territoire autochtone dans lequel nous opérons », a déclaré John Passalacqua, DG de First Phosphate. « Armand a des origines très modestes qu'il n'a jamais oubliées, mais il est très compétent à l'échelle internationale. Il est une énigme et un modèle de réussite autochtone au Canada. »

First Phosphate détient plus de 1 500 km² de titres fonciers dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada, qu'elle développe activement. Ses propriétés consistent en une formation de roche ignée anorthosite rare qui produit généralement un concentré de phosphate d'une grande pureté, dépourvu de concentrations élevées de métaux lourds nocifs.

« Mon expérience dans l'industrie minière, associée à mes relations approfondies avec les communautés autochtones, constitue une bonne toile de fond pour répondre aux besoins de First Phosphate », a déclaré M. MacKenzie. « Je suis enthousiaste à l'idée de travailler avec toute l'équipe de First Phosphate pour concrétiser cette opportunité générationnelle de transition vers l'exploitation minière et l'énergie propres. »

La propriété phare de First Phosphate, le Lac à l'Original, est située à environ 110 km au nord de la ville de Saguenay, la sixième plus grande ville du Québec, qui accueille des vols quotidiens vers Montréal, une main-d'œuvre industrielle qualifiée, une infrastructure locale solide, et qui se trouve à 30 km en voiture du port en eau profonde de Saguenay avec un accès sans entrave au monde.

La propriété Bégin-Lamarche de First Phosphate est située à environ 75 km en voiture du port de Saguenay. La société a conclu un protocole d'entente avec le port de Saguenay afin de s'assurer un accès en eau profonde aux marchés mondiaux et une empreinte précieuse pour le développement au port industriel.

Actions pour le règlement d'une dette : La société a réglé 60 000,00 \$ de sommes dues à un ancien sous-traitant sans lien de dépendance par l'émission de 179 104 actions ordinaires de la société au prix réputé de 0,335 \$ par action ordinaire, ces actions étant soumises à une période de détention légale de quatre mois et un jour.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, President
peter@firstphosphate.com
Tel: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de piles LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et l'annonce prévue par la Société des résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche au cours des prochaines semaines.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs prévus, notamment : la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et la capacité de la Société à annoncer les résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche au cours des prochaines semaines.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations diffèrent

matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : L'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la pleine norme ESG sous une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et l'incapacité de la Société à annoncer les résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche dans les semaines à venir.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également avertis de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car il n'y a aucune garantie que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles sont fondées se réaliseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/172331>